

COMMUNE D'ACHENHEIM



Conseil municipal du 19 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le dix neuf mars à vingt heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le quinze mars par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

1. Révision du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
2. Compte de gestion 2017 budget principal Commune
3. Compte de gestion 2017 budget annexe lotissement du Moulin
4. Compte administratif 2017 budget principal Commune
5. Compte administratif 2017 budget annexe lotissement du Moulin
6. Affectation des résultats 2017 budget principal Commune
7. Affectation des résultats 2017 budget annexe lotissement du Moulin
8. Taux des contributions directes 2018
9. Budget primitif 2018 budget principal Commune
10. Budget primitif 2018 budget annexe lotissement du Moulin
11. Subventions
12. Divers

Sont présents : M. Raymond LEIPP, M. Roland SCHAFFNER, Mme Monique KLEISER, M. Julien GUILLON, Mme Simone WOLFER-FREPPPEL, Mme Corinne DROEHNLE-BREIT, M. Raymond SCHWEITZER, Mme Anne COUPPIE, M. Valentin RABOT, M. Bernard MARTIN, Mme Fabienne VONTHRON, M. Alain EHRET, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Christelle COLLONGE, M. Jean-Michel HENNINGER, Mme Ludivine DE JESUS, M. Michel DIEBOLT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Adrien D'ANTIMO ayant donné procuration à M. Roland SCHAFFNER

Mme Madeline RICO ayant donné procuration à Mme Maryvonne BARADEL

Mme Sylvie STENGEL a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Raymond LEIPP, Maire.

Délibération N°2018 - 07 : Révision du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Par délibération du 3 mars 2017, l'Eurométropole de Strasbourg a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme, lui-même approuvé le 16 décembre 2016.

Cette procédure de révision résulte de la fusion par intégration entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté de Communes Les Châteaux. Ainsi, au 1er janvier 2017, l'Eurométropole compte cinq nouvelles communes : Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, et Osthoffen.

La révision du Plan Local d'Urbanisme vise à étendre le dispositif réglementaire du PLU à l'intégralité du territoire, sur les 33 communes composant l'Eurométropole.

Tel qu'énoncé par la délibération du 3 mars 2017, l'intégration des anciennes communes de la Communauté de Communes Les Châteaux au sein du PLU ne modifie pas les orientations fondamentales du PLU. Les objectifs du PLU, défini par la délibération du 27 mai 2011, et repris par celle du 3 mars 2017, sont confirmés.

En date du 15 décembre 2016, la Communauté de Communes Les Châteaux a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de son PLU intercommunal. Ces orientations, rappelées ci-dessous, sont en adéquation avec les objectifs du PLU de l'Eurométropole :

- Permettre à tous de se loger ;
- Maintenir le niveau d'emploi et d'équipement du territoire ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture ;
- Valoriser les espaces naturels et agricoles ;
- Tenir compte du patrimoine local ;
- Réduire la consommation foncière.

Les orientations générales du PADD s'appuient sur un diagnostic du territoire ayant fait apparaître les enjeux suivants :

- un enjeu d'attractivité du territoire ;
- un enjeu d'équité sociale et territoriale ;
- un enjeu d'anticipation des alternatives énergétiques et de la place de la nature dans la société ;
- un enjeu de prise en compte de l'évolution des modes de vie, des temps de la vie donc de la ville.

Les enjeux évoqués ci-dessus, ainsi que les orientations prises par l'ancienne Communauté de Communes Les Châteaux, visent à assurer au territoire de l'Eurométropole un développement métropolitain à taille humaine, solidaire et riche de ses valeurs locales.

Pour ce faire, le PADD est porté par trois grandes orientations transversales, indissociables les unes des autres et avec des objectifs convergents :

Une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane : capitale régionale et forte de son statut européen, Strasbourg doit, comme toutes les grandes villes françaises, conforter son positionnement métropolitain.

Afin d'asseoir durablement sa place dans les dynamiques territoriales au sein desquelles elle s'inscrit, l'Eurométropole se doit de renforcer son attractivité économique et résidentielle, d'attirer aussi bien des entreprises que des hommes.

- Renforcer l'attractivité régionale et internationale de l'agglomération ;
- Inscrire le développement du territoire dans un bassin de vie plus large et transfrontalier ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux évolutions des modes de vie.

Une métropole des proximités : construire une métropole attractive, ouverte sur le monde et qui veuille aussi rester humaine, ne peut se faire sans répondre aux attentes légitimes de ses habitants, dont l'aspiration première est de pouvoir disposer d'un cadre de vie agréable et de qualité.

Cette métropole des proximités devra répondre aux besoins de logement, de mobilité, d'accès à l'emploi et de services du quotidien, tout en préservant des espaces de respiration, nature en ville et espaces publics de qualité.

- Proposer une offre d'habitat suffisante et diversifiée pour tous ;
- Améliorer la qualité de vie et l'offre de services ;
- S'enrichir de l'identité des territoires ;
- Donner toute leur place aux espaces naturels et constituer la trame verte et bleue.

Une métropole durable : une métropole attractive et de proximités ne peut se concevoir sans la prise en compte et l'intégration des objectifs de développement durable.

La métropole durable nécessite donc d'anticiper la raréfaction des énergies fossiles, de prendre en compte l'évolution des modes de vie et de maîtriser la consommation foncière, au bénéfice des espaces agricoles et naturels.

- Préparer le territoire à une société post-carbone ;
- Donner toute sa place à l'agriculture ;
- Développer le territoire en maîtrisant l'étalement urbain et la consommation foncière.

Enfin, le projet s'appuie sur trois thèmes transversaux qui guident le développement durable du territoire métropolitain :

- La trame verte et bleue, qui est considérée comme l'armature structurante de l'urbanisation, de la valorisation des espaces naturels et agricoles et d'un cadre de vie de qualité pour les habitants.
- La trame des transports en commun et des modes actifs, qui permet la mobilité de la proximité tout comme la grande accessibilité du territoire métropolitain.
- La trame sociale enfin, qui se caractérise par la prise en compte des besoins actuels et futurs des habitants et des usagers en termes de services, d'équipements, d'emplois. Le renforcement des centralités urbaines permet de répondre aux attentes des habitants et usagers de l'Eurométropole.

Tout en privilégiant le développement dans l'enveloppe urbaine, la territorialisation du projet, traduisant une ambition métropolitaine où chacun, chaque entité du territoire, trouve sa place et se reconnaît, propose une organisation de l'armature urbaine qui se caractérise ainsi :

- Un cœur métropolitain et les communes de l'espace aggloméré, qui ont un rôle d'accueil des grandes fonctions métropolitaines et des grands équipements intercommunaux ou d'agglomération pour les habitants.
- Des communes qui participent au développement métropolitain :
 - Chaque commune conserve la possibilité de se développer en fonction du projet de territoire métropolitain, et de ses besoins et capacités propres ;
 - Certaines communes (en-dehors du cœur métropolitain et des communes de première couronne) peuvent constituer, au regard de plusieurs critères, des communes d'appui qui, grâce à leurs équipements, services et emplois de proximité, peuvent rayonner sur plusieurs communes et subvenir à leurs besoins ;
 - La qualité urbaine des communes de l'Eurométropole, avec la présence d'espaces naturels et agricoles, la proximité avec les grands services d'agglomération, contribue à offrir un cadre de vie de qualité pour de nouveaux habitants (ou habitants actuels recherchant une nouvelle offre en logements).

En application de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat portant sur les orientations générales du PADD, décrite ci-avant, doit avoir lieu au sein des 33 Conseils municipaux des communes de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'en Conseil d'Eurométropole.

Il appartient à présent au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales :

Le Conseil municipal,

M. Raymond LEIPP, ouvre le débat et rappelle que, dans le cadre de la révision du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg suite à l'intégration des cinq communes de la communauté de communes « les Châteaux » (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, et Osthoffen), le conseil à l'obligation de débattre sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Il donne la parole à M. Julien GUILLON, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, qui expose ce qui suit :

Le PLU de la commune d'Achenheim a été approuvé le 2 décembre 2013, après un débat sur les orientations générales du PADD intervenu lors du conseil du 24 septembre 2012.

Par délibération du 17 décembre 2015, la Communauté de Communes Les Châteaux avait ensuite prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle des cinq communes la composant.

A ce titre, la Communauté de Communes Les Châteaux avait débattu le 15 décembre 2016 des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables à l'échelle de son territoire.

L'ensemble du travail effectué lors de l'élaboration du PLU communal puis intercommunal et notamment les éléments les orientations générales du PADD, ont été repris dans le projet de révision du PLU de l'eurométropole de Strasbourg.

Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 13 mars 2018 à Achenheim.

Les enjeux importants pour la commune sont les suivantes :

En matière de production de logement, la quote part incombant à la commune est de 200 logements à produire à l'horizon 2030-2035.

Compte tenu de l'ensemble des opérations d'aménagement en cours de réalisation qui permettront de produire près de 300 logements, la commune souhaite pouvoir absorber sereinement cet apport de population avant d'envisager une nouvelle opération de développement urbain. Ainsi, si la commune souscrit à l'objectif de produire 200 logements supplémentaires, elle souhaite que ce développement s'opère à moyen/long terme.

Le développement urbain doit s'accompagner d'un renforcement de l'offre en transport en commun. La desserte de la commune par la CTS (ligne 41) à partir de la rentrée 2018 constitue une première étape permettant de compléter la ligne interurbaine 240 en renforçant la desserte du lycée de rattachement de la commune, le lycée Marcel Rudloff, mais également en offrant un accès au réseau Tram à l'arrêt Poteries ou un accès direct au centre-ville de Strasbourg.

La réalisation de liaison cyclable est également attendue par la commune, notamment en direction de Breuschwickersheim mais également dans le cadre du réaménagement attendu de la route de Strasbourg, dont le trafic en très forte augmentation depuis l'ouverture du COW constitue une source de nuisances importantes pour les riverains.

En terme de développement économique, si la commune ne dispose d'aucune zone de développement pour de l'activité, elle souhaite que les activités existantes puissent être confortées, notamment Wienerberger en permettant l'extension de la carrière de loess située sur le ban de la commune.

La préservation du cadre de vie des habitants sera renforcée par la protection des bâtiments patrimoniaux mais également de cœur d'îlot dans le tissu urbain.

La sanctuarisation de la plaine de la Bruche et sa mise en valeur constitue également un enjeu majeur pour la commune. En ce sens le développement des exploitations agricoles sera orienté sur la partie Nord du ban communal.

M. Julien GUILLON, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, demande à l'assemblée si il y a des questions.

Mme Anne COUPPIE, conseillère municipale : la ligne de bus qui desservira le lycée Marcel Rudloff est elle ponctuelle, aux heures d'entrée et de sortie du lycée ?

M. Raymond LEIPP, Maire : la présentation du déploiement (cadence) sera faite en mairie par les services de l'Eurométropole. La prolongation jusqu'à Achenheim de la ligne 41 permet de renforcer l'offre de transports en commun pour la desserte du lycée de secteur mais également l'accès au réseau tram.

M. Jean-Michel HENNINGER, conseiller municipal : le bus fera il une boucle dans le village par la rue des Tilleuls et la rue Bourgend ?

M. Raymond LEIPP, Maire : selon les premiers éléments fournis par les services de l'Eurométropole, le bus devrait faire demi tour route d'Ittenheim afin de ne pas rallonger le cadencement des bus.

M. Alain EHRET, conseiller municipal : comment expliquer le nombre de 200 logements à produire à Achenheim ?

M. Julien GUILLON, adjoint au maire en charge de l'urbanisme : cette quote part est calculée en fonction du foncier disponible et des capacités de renouvellement urbain. La commune dispose de 3 hectares en zone à urbaniser (au dessus des lotissements strasse 1 et 2), ce qui représente, à raison de 40 logement par hectare, un total de 120 logements. Il faut y ajouter 80 logements en renouvellement urbain, permettant d'éviter de consommer du foncier, ce qui représente un total de 200 logements à moyen et long terme.

M. le Maire propose de clore ce débat.

Délibération N°2018 - 8 : Compte de gestion 2017 Commune

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Illkirch Collectivités et que le compte de gestion 2017 établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Trésorier,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du Trésorier.

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2018 - 09 : Compte de gestion 2017 lotissement du Moulin

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Illkirch Collectivités et que le compte de gestion 2017 établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Trésorier

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du Trésorier.

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2018 - 10 : Compte Administratif 2017 Budget principal Commune

Mme Monique KLEISER, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2017.

M. le Maire quitte la salle. Mme Monique KLEISER, présidente, soumet le compte administratif au vote du conseil.

Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2017 dont la balance se présente comme

suit :	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	2 534 519.58 €	1 088 785.63 €
Dépenses	1 677 973.97 €	323 064.02 €
Excédent	856 545.61 €	765 721,61 €
Déficit	/	/

= RESULTAT DE CLOTURE EXCEDENT : 1 622 267,22 €

Arrête et approuve les résultats tels que résumés ci-dessus.

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2018 – 11: Compte Administratif 2017 Budget annexe lotissement du Moulin

Mme Monique KLEISER, Adjointe au Maire présente le compte administratif 2017

M. le Maire quitte la salle. Mme Monique KLEISER, présidente, soumet le compte administratif au vote du conseil.

Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2017 dont la balance se présente comme

suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	1 947 472.63 €	461 557.34€
Dépenses	1 095 116.63 €	1 544 673.97€
Excédent	852 356.00€	0.00€
Déficit	0.00€	1 083 116.63€

Résultat global déficit : 230 760,63 euros

Arrête et approuve les résultats tels que résumé ci-dessus.

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2018- 12 : Affectation des résultats 2017 Commune

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2018 approuvant le compte administratif 2017, Statuant sur l'affectation des résultats d'exécution global du budget 2017

Constatant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître un résultat global de 1 622 267 22euros,

Ressortant d'un excédent de fonctionnement de 856 545.61 euros et d'un excédent d'investissement de 765 721.61 euros,

M. le Maire propose d'affecter

- au C/ 001 excédent d'investissement	765 721.61 euros
- au C/ 1068 excédent de fonctionnement capitalisés	200 000.00 euros
- au C/002 excédent de fonctionnement	656 545.61 euros

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2018 - 13 : Affectation des résultats 2017 lotissement du Moulin

Vu le Code Général des collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2018 approuvant le compte administratif 2017, Statuant sur l'affectation des résultats d'exécution du budget 2017

Constatant que le compte Administratif 2017 fait apparaître un résultat global de 230 760.63 euros,

Ressortant d'un déficit d'investissement de 1 083 116.63 euros

Ressortant d'un excédent de fonctionnement de 852 356 euros

M. Le Maire propose d'affecter

- au C/ 001 déficit d'investissement 230 760.63

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2018 – 14 : Taux des contributions directes 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au titre de l'année 2018 de ne pas augmenter le taux des contributions directes :

- 10,46% : Taxe d'habitation
- 14,82% : Taxe Foncière bâti
- 55,78% : Taxe Foncière non bâti

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2018 – 15 : Budget Primitif 2018 Commune

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants à l'article L2343-2

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget Primitif 2018

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	2 186 295.61 €	2 094 347.22 €
Dépenses	2 186 295.61 €	2 094 347.22 €

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2018 – 16 : Budget primitif 2018 lotissement du Moulin

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants à l'article L2343-2

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget Primitif 2018

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	2 958 267.24 €	2 625 300.87€
Dépenses	2 768 300.87€	2 625 300.87€

Il en ressort un suréquilibre de fonctionnement de 189 966.37€

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2018 - 17 : Subventions

Subventions à l'Association Foncière d'Achenheim

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 300 euros à l'Association Foncière d'Achenheim (reversement d'une partie de la location de la chasse communale).

Les crédits étant inscrits au BP 2018.

Approuvée à l'unanimité

Subvention stage génération Cirque à l'école élémentaire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 800 euros à l'école élémentaire pour le stage « cirque » organisé par L'Association « Génération Cirque ». Toutes les classes ont participé à ce stage organisé entre le 5 février et le 23 février 2018.

Les crédits étant inscrits au BP 2018.

Approuvée à l'unanimité

Subvention Collège Paul Wernert

Vu la demande de subvention du collège Paul Wernert en date du 31 janvier 2018 concernant deux séjours en 2018,

Considérant que la commune souhaite participer aux voyages des élèves du collège qui sont domiciliés à Achenheim,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Décide d'attribuer un don par élève et par jour de voyage de 6 euros pour les enfants domiciliés à Achenheim ayant participé aux voyages organisés par le collège Paul Wernert au cours de l'année scolaire 2017/2018, correspondant à :

- 720 euros pour le séjour « la Norma 2018 » (20 élèves domiciliés à Achenheim- séjour du dimanche 18 mars au vendredi 23 mars 2018 soit 6 jours)
- 378 euros pour le séjour « Cornouailles 2018 » (9 élèves domiciliés à Achenheim - séjour du dimanche 13 mai au samedi 19 mai 2018 soit 7 jours)

Soit au total un don de 1098 € affecté aux voyages et sorties scolaires et versé au collège Paul Wernert.

Les crédits étant inscrits au BP 2018.

Approuvée à l'unanimité

Subvention participation à la vie associative des jeunes

Le Conseil municipal décide le versement d'une subvention de 12 euros par jeune de moins de 18 ans, domiciliés à Achenheim, participant pour l'année 2018 à la vie associative, dans une association sportive ou culturelle de la Commune ou dans le Groupement des Ecoles de Musique les Châteaux.

Les crédits étant inscrits au BP 2018.

Approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h45.

Le Président de séance,


Raymond LEIPP



La secrétaire de séance,


Sylvie STENGEL